

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 décembre 2023

N° DÉLIB.	OBJET	DÉCISION
800DE2323N01	Détermination du nombre de conseillers communaux par commune déléguée	Adoptée
800DE2323N02	Election du Maire délégué de Saint Jean des Bois	Adoptée
800DE2323N03	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres	Adoptée
800DE2323N04	Tincebray – Résultat marché carrefour du Lion d'Or	Adoptée
800DE2323N05	Tincebray – Résultat consultation maîtrise d'œuvre - voirie	Adoptée
800DE2323N06	Tincebray – Voirie – subvention FAL- Convention autorisation travaux sur domaine public	Adoptée
800DE2323N07	Tincebray – DETR – Voirie lotissement les grandes terres	Adoptée
800DE2323N08	Tincebray Bocage – Vidéoprotection – Subvention DETR-FIPD	Adoptée
800DE2323N09	Rapport d'activités du TE61	Adoptée
800DE2323N10	Rapport sur la Qualité et le Prix du Service EAU 2022	Adoptée
800DE2323N11	Rapport sur la Qualité et le Prix des Services de l'assainissement collectif et non collectif 2022	Adoptée
800DE2323N12	Convention vétérinaire	Adoptée
800DE2323N13	Recensement – Nomination d'un adjoint au coordonnateur communal	Adoptée
800DE2323N14	Tincebray Bocage – Admission en non-valeur	Adoptée
800DE2322N15	Tincebray Bocage – Décision Modificative n° 5	Adoptée
800DE2322N16	Tincebray Bocage – Vote du Budget Primitif 2024	Adoptée

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N01 Détermination du nombre de conseillers communaux

Conformément à l'article L 2113-12, lors du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, le nombre de conseillers communaux, dans chaque commune déléguée a été défini.

Suite au décès de Monsieur Jean-Louis Renault et la mise en place en tant que conseillère municipale de Madame Thérèse Brard, le nombre de conseillers communaux est modifié à St Jean des Bois (2 conseillers communaux) et à Tinchebray (14 conseillers communaux).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la modification du nombre de conseillers communaux sur la commune déléguée de Saint Jean des Bois et sur la commune déléguée de Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

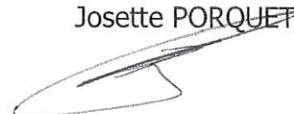
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER




Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N02 Election du Maire délégué de Saint Jean des Bois

Madame le Maire donne lecture de l'article L 2113-11 précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un Maire délégué.

Selon l'article L 2113-12-2, le Maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 Code Général des Collectivités Territoriales. L'élection se fait donc à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Louis Jobard présente sa candidature pour le poste de Maire délégué de la commune déléguée de Saint Jean des Bois.

Chaque membre du conseil est invité à l'appel de son nom à déposer son vote dans l'urne.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....30

Nombre de suffrages exprimés.....30

Blanc.....0

Majorité absolue.....16

Louis Jobard a obtenu..... 30 voix

Louis Jobard est proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Saint Jean des Bois.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER




Le Maire,



Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N03 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

L'exécution des compétences et la réalisation des projets requièrent la mise en œuvre de procédures d'achat par mise en concurrence qui nécessitent la constitution d'une commission élue par les membres du Conseil municipal.

Cette élection peut avoir lieu pour chaque opération. La commission peut être également constituée pour la durée du mandat quels que soient les dossiers à traiter, ce qui avait été décidé en 2020.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, selon l'article L 1411-5 du CGCT, cette instance est formée du Maire ou son représentant, Président et de 5 membres du Conseil municipal élus en son sein avec leurs suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel, lors du Conseil municipal en date du 18 juin 2020, avaient été désignés les candidats suivants :

Titulaires	suppléants
Benoît RAULT	Erwan GICQUEL
Jean Charles PATRY	Evelyne GROUSSARD
Jean Pierre ANGER	Dominique DURAND
Dominique CAILLY	Edith BESNARD
Jean Louis RENAULT	Christophe GOUASDON

La plupart des réunions ont lieu dans la journée, Madame le Maire, après appel de candidature, propose de remplacer Jean Louis Renault par Daniel Decosse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Daniel Decosse comme commissaire titulaire à la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Jean Louis Renault. Les autres candidats demeurent membres de la CAO comme désignés en 2020.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER



Josette PORQUET



Argentan

Date de réception de l'AR: 19/12/2023
061-200049765-800DE2323N03-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N04 Tinchebray – Résultat marché carrefour du Lion d'Or

Madame le Maire informe qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux d'aménagement du Carrefour du Lion d'Or. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 22 septembre 2023.

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

40 % sur le prix

30 % sur la qualité technique

30 % sur les délais

Lors de la séance du 17 octobre, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet Alidade et propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes

LOT	ENTREPRISE	OFFRE HT en €
1 - VRD-DEMOLITION - GROS ŒUVRE	CORBIN	511 674,11
2 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ARDOISE	BRUNO	171 801,55
3 - MENUISERIES EXTERIEURES	GOBÉ-DELARUE	20 575,64
4 - PLATRERIE - ISOLATION - MENUISERIE INTERIEURE	GOBÉ-DELARUE	40 341,58
5 - METALLERIE	METAFORM	17 210,00
6 - ELECTRICITE CFO-CFA	JANNELEC	22 863,73
7 - PLOMBERIE CVC	JANNELEC	36 580,84
8 - REVETEMENT SOL SOUPLE	DUBOURG	6 779,81
9 - PEINTURE - NETTOYAGE	DUBOURG	14 326,14
10 - ELEVATEUR	ETNA France	37 671,13
TOTAL		879 824,53

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Argentan
 Date de reception de l'AR: 19/12/2023
 061-200049765-800DE2323N04-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Attribue le marché aux entreprises proposées par la commission d'appel d'offres,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER



Josette PORQUET

Argentan

Date de réception de l'AR: 19/12/2023
061-200049765-800DE2323N04-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N05 Tinchebray – résultat consultation maîtrise d'œuvre – travaux voirie

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier, en charge du dossier.

La commune de Tinchebray envisage des travaux de voirie dans trois secteurs :

- 1) Rue de la Geôle, pour un coût estimé à 197 000 € HT
- 2) Un aménagement de la place de la Médiathèque pour un coût estimé à 350 604 € HT
- 3) Lieu-dit « Les Hauts Champs » pour un coût estimé à 293 000 € HT.

Pour travailler sur ces dossiers, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de 3 cabinets :

- INGERIF
- Servicad
- ACEMO

2 cabinets ont répondu : INGERIF (60 100 €) et SERVICAD (61 151 €).

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 2 critères :

45 % sur le prix

55 % sur la valeur technique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

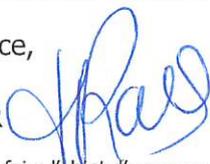
Prend acte de cette consultation et du choix, en l'occurrence le cabinet INGERIF.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER




Le Maire,



Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N06 Tinchebray – travaux voirie – subvention FAL- convention d'autorisation de travaux sur le domaine public départemental

La commune de Tinchebray souhaite réaménager la voirie de la Rue de Domfront et dans la Grande Rue (au niveau du Carrefour du Lion d'Or) afin d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons et, en limitant la vitesse des véhicules.

Les travaux Rue de Domfront sont estimés à 92 783.25 € HT et les travaux Grande Rue sont estimés à 22 674.23 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

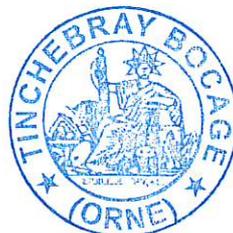
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre du FAL,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer avec le Conseil Départemental une convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental pour ces deux projets.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Maire,

Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGALT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N07 Tinchebray – DETR- Voirie lotissement « les Grandes terres »

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier, en charge du dossier.

La commune de Tinchebray prévoit la création d'un lotissement pour concevoir 16 logements sociaux avec le concours de Logissia. Afin de réaliser ce projet, il y a création de voirie et réseau pour desservir ces logements dont le montant s'élève à 469 629.05 € HT.

La commune propose de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de créer les voies et réseaux nécessaires pour le lotissement « des Grandes Terres »,
- Dit que ce projet est inscrit au budget,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

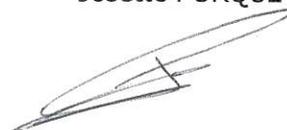
Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER




Le Maire,

Josette PORQUET



Argentan
 Date de réception de l'AR: 19/12/2023
 061-200049765-800DE2323N07-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGALT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N08 Tinchebray Bocage – Vidéoprotection- subventions DETR-FIPD

Le Maire laisse la parole à Daniel Decosse qui va présenter ce dossier.

Depuis plusieurs années, la commune de Tinchebray Bocage œuvre pour son système de vidéo protection afin de protéger ses bâtiments publics et apporter une plus grande sécurité aux habitants. Daniel Decosse propose d'étendre ce système aux communes déléguées suivantes :

- Saint Cornier des Landes (résidence)
- Beauchêne (salle/mairie)
- Tinchebray (centre de loisirs, église, rue A. Breton, rond-point Flers...)

Les caméras enregistrent 24h/24h sur un cycle de 72 heures et la visualisation à distance n'est faite que lors de problème et seulement par les personnes habilitées.

Le coût de ces nouveaux équipements est estimé à 53 946.80 € HT.

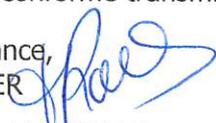
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la mise en place de caméras supplémentaires de vidéo protection sur Tinchebray Bocage, Dit que ce projet est inscrit au budget 2024,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,
- Sollicite une subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) la plus élevée possible,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Argentan
Date de réception de l'AR: 19/12/2023
061-200049765-800DE2323N08-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N09 Rapport d'activités du TE61

Le Maire donne la parole à Benoît Rault, Vice-président au TE61, pour la présentation du rapport d'activités du TE61.

Il rappelle que le Territoire d'Énergie de l'Orne (TE61) est un syndicat mixte propriétaire des réseaux électriques. Ce syndicat réalise l'enfouissement des réseaux, la sécurisation des lignes basse tension et a participé à l'effacement de réseau et à son extension pour Tinchebray à savoir :

- Boulevard du Midi, montant des travaux 53 501 € TTC avec un financement du TE61 à hauteur de 32 100 €,
- Rue de Domfront/rue de la Geôle, montant des travaux 240 000 € TTC avec un financement du TE61 à hauteur de 144 000 €.

En 2022, 245 chantiers ont été étudiés pour une valeur financière de plus de 13 millions d'euros de travaux réalisés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport d'activités 2022 du TE61.

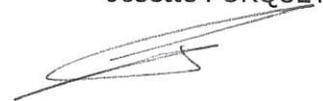
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N10 Rapport sur la Qualité et le Prix du Service Eau 2022

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, à la Communauté de communes, compétente dans le domaine de la gestion de l'Eau potable, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente les principaux indicateurs des rapports de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

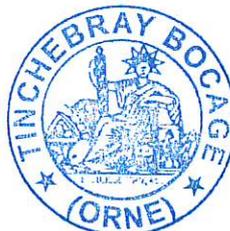
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte les rapports 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER

Le Maire,
Josette PORQUET



Argentan
Date de réception de l'AR: 19/12/2023
061-200049765-800DE2323N10-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N11 Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de l'assainissement collectif et non collectif 2022

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, à la Communauté de communes, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente les principaux indicateurs du rapport de l'assainissement non collectif et du rapport de l'assainissement collectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Domfront-Tinchebray Interco de l'année 2022,
- Approuve le rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Tinchebray Bocage, Champsecret et Saint Pierre d'Entremont.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,
Frédérique ROULLIER




Le Maire,
Josette PORQUET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N12 Convention vétérinaire

Par délibération en date du 13 octobre 2022, une convention a été signée avec la clinique vétérinaire du Bocage pour prendre en charge les chiens errants.

Les chats ne sont pris en charge que s'ils sont blessés ou malades. Les chats errants ne sont pas pris en charge.

La clinique vétérinaire souhaite réviser les tarifs face à l'augmentation des frais d'incinération notamment.

Modifications apportées par l'avenant :

Prise en charge des premiers soins :

- A hauteur de 65 € HT maximum pour gérer l'urgence vitale de la douleur

Accompagnement de fin de vie :

- Chat : 39.84 HT
- Chien (moins de 25 kg) : 45.31 € HT
- Chien (entre 25 et 50 kg) : 50.83 € HT
- Chien (plus de 50 kg) : 63.89 € HT

Frais de gestion du corps : 75 € HT

La prise en charge le dimanche et jours fériés reste la même.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention signée en octobre 2022 avec la clinique vétérinaire du Bocage.

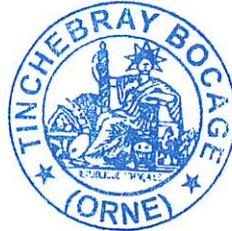
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER



Josette PORQUET



Argentan

Date de réception de l'AR: 21/12/2023
061-200049765-800DE2323N12-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N13 Recensement – nomination d'un adjoint au coordonnateur communal

Madame le Maire rappelle que le prochain recensement des habitants de Tinchebray Bocage aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2024.

Les habitants auront la possibilité de voter par Internet.

Pour cette enquête, lors du Conseil municipal en date du 6 juillet dernier, la délibération portant le numéro 800DE2321N07 a nommé Dominique DURAND comme coordonnateur communal, assisté par Daniel DECOSSE si besoin.

Au vu de la tâche à accomplir, Dominique Durand a fait appel à Marie Claire Auvray pour pallier au surcroît de travail. Ainsi il est proposé de la nommer adjoint au coordonnateur communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Marie-Claire AUVRAY, adjoint au coordonnateur communal, afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER




Le Maire,



Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N14 Tinchebray Bocage – Admission en non-valeur

La trésorerie apure régulièrement les redevables non solvables.

Le comptable ne peut recouvrer les titres auprès d'un redevable en liquidation judiciaire et demande l'admission en non-valeur.

Le montant s'élève à 6 127.76 € de créances éteintes (suite à une liquidation judiciaire d'un commerce).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte d'inscrire sur le budget général en non-valeur la somme de 6 127.76 €.

Ainsi fait et délibéré,

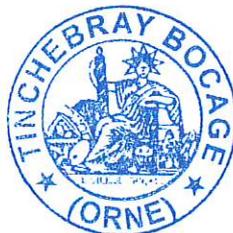
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER

Josette PORQUET


Argentan
Date de réception de l'AR: 21/12/2023
061-200049765-800DE2323N14-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUM AINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N15 Tinchebray Bocage – Décision modificative

Madame le Maire propose de prendre une décision modificative portant principalement sur un ajustement des comptes d'amortissements et un ajustement des crédits sur plusieurs opérations :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

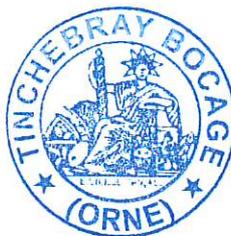
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédérique ROULLIER

Josette PORQUET


Argentan

Date de réception de l'AR: 21/12/2023
061-200049765-800DE2323N15-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avait donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N16 Tinchebray Bocage – Vote du Budget primitif 2024

Madame le Maire propose de voter le budget primitif. Ce budget 2024 a été établi sans augmentation des impôts.

En investissement, ce budget tient compte des projets de chaque commune déléguée.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 3 690 421.86 €
En section d'investissement, le budget s'équilibre à 9 117 932.45 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Maire,

Josette PORQUET




Argentan
 Date de reception de l'AR: 21/12/2023
 061-200049765-800DE2323N16-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 30
Date de convocation 04/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier

N° 800DE2323N17 Recensement – rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire rappelle que par délibération du 6 juillet 2023, le Conseil municipal avait délibéré sur la méthode de rémunération à savoir :

« La rémunération sera fixée forfaitairement au bulletin et à la feuille de logement et au bordereau de district, et que le prix appliqué au bulletin individuel, à la feuille de logement et au bordereau de district sera préconisé par l'INSEE dès connaissance ».

Sachant que l'INSEE ne formule plus de recommandations concernant la rémunération des agents recenseurs, Madame Porquet propose de fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

Feuille individuelle :1.72 €
Feuille logement :1.13 €
Immeuble collectif/par dossier 1.22 €
Bordereau de district : 5.86 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

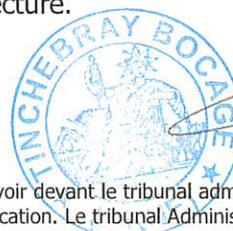
- Fixe la rémunération des agents recenseurs telle que proposée
- Indique que les autres décisions prises par délibération 800DE2321N07 du 6 juillet 2023 restent inchangées.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Maire,

Josette PORQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr